

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mmes DUFFILLOL – DARRIET – GOUDENECHÉ – JURADO-GONZALEZ
MM. MANGIEU - LAFOSSE - CHALOUPIN – BOURREL – NORMANT – GARRIGUES

Absent excusé : Jean-Pierre BALADE donne pouvoir à Jean-Claude DUMENIL

Monsieur Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION SUR LA DISSOLUTION DU CCAS

Vu l'article 79 de la Loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la possibilité de dissoudre les CCAS pour les Communes de moins de 1 500 habitants.

Considérant que le CCAS ne fonctionne plus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 31 Décembre 2015
- DECIDE que les compétences du CCAS seront exercées par la Commune
- CHARGE le Maire à effectuer toutes démarches administratives et comptables correspondantes

REPLACEMENT D'ELUS DANS DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Pour faire suite à la démission de deux conseillers, il est nécessaire d'élire de nouveau des représentants pour différents syndicats ou commissions.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité :

CdC – Commission Bibliothèque / Ecole de musique : Cécile GOUDENECHÉ

CdC – Commission Social / Personnes âgées / Transport : Jean-Philippe MANGIEU (suppléant : Jean-Pierre BALADE)

CISPD : Jean-Philippe MANGIEU (suppléant : Jean-Pierre BALADE)

Dialogue social : Jean-Philippe MANGIEU (suppléant : Jean-Pierre BALADE)

DELIBERATION POUR LE CONTRAT DE MAINTENANCE DES POMPES A CHALEUR

Suite à la dénonciation du contrat de maintenance des pompes à chaleur de la salle polyvalente (société Savelys), une nouvelle consultation a eu lieu.

L'offre de la société « Chaud-Froid Systèmes », située à Cenac, a été retenue à l'unanimité

DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DU COPIEUR DE LA MAIRIE

Une consultation a été lancée en vue de l'achat ou de la location d'un nouveau copieur. Une étude comparative a été faite auprès de cinq fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'achat du copieur C224e auprès de Konica Minolta pour un montant de 3 390 € H.T.
- DECIDE de retenir la proposition de maintenance de ce copieur pour un prix H.T de la page noire de 0,00400 € et un prix H.T. de la page couleur de 0,04000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et à son financement.

Cette société s'est par ailleurs engagée à récupérer les 3 copieurs devenus obsolètes.

DELIBERATION POUR LE CHOIX DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE ALIMENTANT LA SALLE POLYVALENTE

Faute d'avoir l'ensemble des propositions, ce point est reporté au prochain conseil

DECISION MODIFICATIVE

Une somme de 372,53€ est à payer pour le règlement des intérêts et frais de dossier correspondant à une ligne de trésorerie. Cette somme sera prise sur les recettes de fonctionnement au compte 7381. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

LOYERS COMMUNAUX

Les loyers des logements dont la Commune est bailleur peuvent être revus chaque année en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL). Il avait été décidé lors de la mandature précédente de ne pas appliquer ces révisions.

Cette décision est confirmée : un courrier d'information sera adressé aux locataires en place.

Par ailleurs, Alliance Construction va être contactée sans délai pour prévoir en deuxième quinzaine de décembre la réfection du carrelage dans un logement qui va se libérer.

ACTIVITE « LA MAISON »

Afin de respecter les engagements pris par la Commune envers les occupants, il est décidé à l'unanimité :

- De prévoir et financer la révision de la chaudière qui n'a pas fonctionné depuis deux ans
- D'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association «Encore des tiroirs cachés »
- D'informer l'Association « Encore des tiroirs cachés » que les consommations d'eau et d'électricité du local seront prises en charge par la Commune, à concurrence de 125% de la consommation moyenne relevée pour les 6 premiers mois d'occupation des locaux

L'Association a prévu d'acheter une bâche afin d'éviter la perte de chaleur qui monte à l'étage.

MATERIEL COMMUNAL

Un inventaire du matériel communal pouvant être cédé va être réalisé. Ceci concerne essentiellement le matériel présent dans l'ancien restaurant ainsi que dans l'atelier communal. Considérant qu'il convient de vendre une scie à ruban non utilisée par le service technique ; Considérant la demande d'achat de Monsieur Franck POISSONNIER, domicilié 1 Bis Bidot à Bieujac ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE la vente du matériel ci-dessus pour un montant de 300 € et sa sortie de l'inventaire communal (Inventaire n° 76)

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir cette vente et signer tout document s'y rapportant

RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Voirie / Bâtiments : Guillaume Normant fait le point :

- Les travaux sur le réseau « eaux pluviales » de l'église ont été efficaces, au vu des dernières pluies (pour rappel, ces travaux ont été effectués par des membres du conseil municipal)
- Les travaux de faucardage (SIVOM du Sauternais) sont en cours sur la Commune
- Suite à la coupe de bois dans la parcelle communale de Lahitte, une étude est en cours pour le choix de nouvelles plantations. Le reboisement peut être subventionné à hauteur de 60 %
La question est posée du nettoyage de la zone de friches adjacente, ainsi que de la coupe du bois restant (essentiellement chênes et châtaigniers)
- Les travaux dans la rue située devant Monsieur Dejean sont programmés
- Le curage prévu d'un fossé à Lahitte est programmé en Décembre (Société Malandit)

Bureau de la CdC (Gironde Numérique) : Jean-Philippe Mangieu, qui a représenté Monsieur le Maire absent lors de cette réunion, rend compte :

La réunion du Bureau de la CdC du 17 Octobre a été quasiment intégralement consacrée à l'aménagement numérique du territoire. Le compte-rendu est disponible sur le site de la CdC. En synthèse :

- Les 3 priorités sont
 - Desserte de sites prioritaires
 - Remplacement réseau cuivre par fibre optique
 - Montée en débit sur cuivre quand raccordement fibre impossible
- L'objectif est de desservir en 2022 220 000 prises, pour un budget de 250 Millions d'Euros
- Afin d'établir des priorités de déploiement, il est prévu d'étudier en préalable le cas de Communes où la situation actuelle concernant le haut-débit est très décalée : les exemples de Origne, Saint-Loubert et Bieujac (seule Commune de Gironde de plus de 500 habitants non desservie par du 2Mb/s)

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux est prévue le 9 Janvier 2016 (accueil 18 h 30, début 19 h 00)
- Le repas des seniors est prévu le 13 Mars 2016 (critères d'âge pour les invitations à revoir)
- Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 Décembre 2015 : répartition des rôles pour la tenue du bureau de vote
- Monsieur le Maire tient à remercier Laurence Duffillol et Guillaume Normant pour l'organisation de la Marche rose.
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 10 Décembre 2015 à 19 h 00

La séance est levée à 21 h 40